



Ecole Fondamentale Libre Saint-Joseph
Rue du Lieutenant Lozet, 12
6840 NEUFCHATEAU
☎ 061/277385 - FAX 061/277361
E-mail : saintjoseph_neufchateau@yahoo.fr

Neufchâteau, le 01 septembre 2021

Lettre de rentrée de l'école **primaire**.

Mesdames, Messieurs, chers Parents,

À vous tous, parents et enfants, nous vous souhaitons de passer une année scolaire enrichissante et pleine de découvertes.

Pour vivre heureux ensemble pendant cette nouvelle année 2021-2022 et pour **une bonne organisation scolaire** merci de prendre connaissance de ces quelques informations et de les partager avec votre enfant.

[Adresse pour le site de l'école: isj-neufchateau.weebly.com](http://isj-neufchateau.weebly.com)

Vous pouvez suivre la vie de notre école sur le site régulièrement mis à jour. Vous y trouverez également les menus des repas scolaires pour toute réservation éventuelle.

[Facebook de notre école](#)

Le suivi quotidien de la vie de notre école est disponible sur notre page Facebook à l'adresse suivante :

<https://www.facebook.com/ecolesaintjosephneufchateau>

N'hésitez pas à liker et à partager.

[Projet éducatif, pédagogique et code de vie :](#)

Durant cette année, nous continuerons le travail entrepris antérieurement afin de proposer aux enfants un lieu de parole et d'échange.

Sur le plan pédagogique, nous entrons dans la rédaction de notre Plan de pilotage. Durant l'année, quatre journées de formation interne devraient nous permettre d'y réfléchir et de définir les objectifs prioritaires qui seront les nôtres dans les prochaines années.

À ce propos, une première journée est déjà programmée le vendredi 24 septembre, veille du grand week-end du 27 septembre. Les autres n'ont pas encore été définies mais devraient principalement se dérouler durant le premier trimestre.

[Ponctualité :](#)

En maternelle, même en petite section, votre enfant arrive à la barrière de la cour des maternelles au plus tard pour **08h35** le matin et **13h25** l'après-midi.

Lorsqu'il rentre à la maison le temps de midi, il ne peut rejoindre l'école qu'à partir de **13h10**.

Si votre enfant rentre à l'école avant ce moment, une surveillance vous sera automatiquement comptabilisée.

Le Conseil de discipline.

Nos enfants évoluent dans une société souvent empreinte de violence verbale ou physique. L'école, parfois triste reflet de notre société, n'y échappe pas.

Consciente de cela, l'équipe enseignante, en accord avec le Pouvoir Organisateur, fournit aux enfants, depuis plusieurs années désormais, divers outils afin de les aider à gérer au mieux les notions de conflits.

Nous avons mis en place des animations sur le respect, des conseils de classe ou d'école, des aménagements dans les différents espaces, des jeux à disposition, mais surtout un travail quotidien d'éducation à l'autre et aux règles du mieux vivre ensemble.

L'installation de ce Conseil de discipline doit être perçue comme le dernier maillon manquant à nos outils pédagogiques. Ce Conseil repose sur 4 grandes lois à respecter dans notre école.



Celles-ci permettront à nos enfants d'évoluer dans un cadre de vie le plus serein possible.

Notre Conseil de discipline vise 5 objectifs principaux :

- analyser l'ensemble des éléments de la situation.
- écouter l'enfant qui a enfreint une loi pour comprendre au mieux la situation dans laquelle il se trouvait lors de la transgression de la loi.
- trouver une solution adéquate, pour apprendre à cet enfant à respecter ces lois.
- sanctionner si nécessaire le plus justement possible l'enfant qui enfreint les lois de l'école.
- protéger plus efficacement les enfants importunés.

Lorsqu'une loi sera transgressée, votre enfant sera convoqué devant le Conseil de discipline. Il devra s'expliquer sur les tenants et les aboutissants de ses attitudes. Des témoins pourraient être entendus, d'autres protagonistes également.

Une fois la situation analysée, le Conseil de discipline prendra une décision selon une grille évolutive de sanctions reprise ci-dessous. Vous en serez avertis via un mot spécifique du Conseil de discipline qu'il faudra signer.

Les sanctions seront consignées dans le dossier scolaire de votre enfant et également dans les premières pages du journal de classe. Elles s'additionneront et pourraient mener à un renvoi définitif.

- un avertissement écrit dans le journal de classe, signé par un responsable légal, et un travail à effectuer à l'école durant un temps de midi.
- un avertissement écrit et un travail à effectuer à domicile.
- un avertissement écrit et une retenue à effectuer à l'école.
- un jour de renvoi.

- trois jours de renvoi.
- le envoi définitif.

Il est évident qu'en dehors des sanctions prises par le Conseil de discipline, les enseignants et éducatrices de notre école poursuivront leur travail éducatif quotidien. Si d'autres situations non reprises dans les grandes lois de l'école sont constatées, les sanctions prises par les enseignants et/ou les éducatrices - telles que la carte bleue par exemple - restent d'actualité et font également force de lois.

Collation de 10h15 :

Dans notre école, la collation (saine) reste au libre choix des parents.

Cette année encore, la collation du mercredi sera **uniquement une collation « fruits »** pour toute l'école. Cependant, au cas où votre enfant n'apprécierait pas le fruit offert par l'école, **veuillez prévoir un autre fruit que votre enfant apprécie.**

Comme auparavant, la Région wallonne en partenariat avec l'Union Européenne propose un subside pour *l'Opération fruits à l'école* lequel est complété par la caisse de l'Association de Parents. Ainsi, tous les mercredis de l'année, les enfants recevront un fruit gratuitement.

La distribution des fruits commencera le **mercredi 15 septembre 2021.**

Repas :

Le **mardi**, les menus vous seront transmis via Konecto et inscrits sur le site de l'école.

Ils sont à réserver impérativement **le mardi** pour la semaine suivante à la titulaire de votre enfant via le carnet de communication :

Repas complet primaire : 4,60 € + ticket surveillance 0,50 € : 5,10 €

Surveillance de midi : 0,50 € (en cas de repas tartines)

Potage : 0,60 € + 0,50 € de surveillance

Les sandwiches peuvent être commandés le jour même, au prix de 3,50 €.

Attention, la commande doit être annoncée avant 9h00.

Les repas commandés vous seront facturés le premier jour d'absence de votre enfant. Il vous sera demandé de prévenir l'enseignante de votre enfant si l'absence se prolonge au-delà d'un jour dans ce cas, les repas commandés pourront être annulés.

Le système de facturation est de rigueur dans notre école. Une facture mensuelle reprenant les frais liés au repas vous sera adressée, chaque début de mois, dans le cartable de votre enfant ou via mail. Attention, il arrive parfois que nos factures glissent dans les « courriers indésirables ».

Education physique et natation :

La piscine du centre du Lac étant encore en travaux, il n'y a pas de cours de piscine organisés actuellement.

Nous vous rappelons l'obligation de fréquenter les leçons de gymnastique. Toute dispense doit être couverte par un CM (longue durée : 2 semaines et +) ou un mot des parents (courte durée : 1 semaine).

En primaire, les enfants se présentent au cours avec la tenue adéquate : **short foncé - tee-shirt blanc - chaussures de sport.**

Attention, durant les deux premiers mois de l'année scolaire, les enfants préparent le « **Jogging de**

la forme ». Ils s'entraînent à l'extérieur quand les conditions le permettent. Il est donc souhaitable de prévoir une tenue adaptée ainsi qu'une deuxième paire de chaussettes et de chaussures. Il n'est pas recommandé que les enfants effectuent ces entraînements avec leurs baskets « de tous les jours », car elles pourraient être mouillées au terme de l'activité. Le jogging est annoncé pour le jeudi 14 octobre.

Nous rappelons la nécessité de marquer les effets au nom de l'enfant.

Poux à l'école

Malheureusement, la rentrée rime souvent avec le retour des poux à l'école.

Plusieurs d'entre vous, conscients du problème, procèdent régulièrement à l'observation de la chevelure de leur enfant et la traitent si cela s'avère utile.

Cependant, il arrive parfois qu'une famille moins attentive mette à néant les efforts produits par d'autres parents.

C'est pourquoi je vous rappelle l'obligation de traiter le problème de pédiculose chez tout enfant présentant soit des poux, soit des lentes.

Merci de prévenir l'enseignante de votre enfant.

Médication :

Je vous rappelle également que les enseignants ne sont pas habilités à donner des médicaments spécifiques aux enfants.

J'insiste aussi pour que tout enfant présentant au réveil des signes de fièvre ou de maladie soit soigné à domicile le temps nécessaire à sa convalescence. L'enfant rentrant uniquement lorsqu'il est complètement guéri.

En raison de la pandémie, tout enfant présentant des signes spécifiques de maladie ne sera pas autorisé à rester à l'école. Les familles seront contactées pour venir le récupérer et assurer le juste suivi médical.

Circulation.

Nous vous rappelons que notre école possède trois entrées différentes.

Pour celle située rue des écoles - Dr Lecomte - le parking doit se faire sur les espaces réservés à cet effet. Veuillez également à laisser libre l'espace attribué aux bus.

Obligation scolaire et absentéisme :

Faisant suite aux mesures décrétales, il est obligatoire de justifier toute absence en utilisant le document d'absence de l'école que vous trouverez - pour photocopie - dans les premières pages du journal de classe. Vous en trouverez également un exemplaire sur le site de l'école.

Pour les absences dites justifiées - voir le document -, il est nécessaire de joindre le justificatif adéquat.

En ce qui concerne les absences non justifiées (maladie sans certificat ou motifs divers sans justificatif), l'avis favorable de la direction est nécessaire pour justifier l'absence.

En cas d'avis défavorable, une absence illégale sera enregistrée. Après 9 demi-jours d'absences illégales, la direction a le devoir de prévenir les services de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour information, tout justificatif pour absence - qu'elle soit justifiée ou non - doit nous être

remis dans les 5 jours qui suivent le retour de votre enfant. Au-delà de cette période, l'absence sera considérée comme injustifiée et les enseignants cesseront de réclamer le document adéquat.

Je vous demande, afin d'éviter les tensions ou les incompréhensions inutiles, d'être particulièrement attentifs à cette obligation.

En cas de maladie, il est toujours souhaitable de venir chercher le travail de votre enfant.

Collaboration des parents :

Pourrions-nous vous rappeler quelques points de notre **code de vie** à respecter scrupuleusement ?

- 5.6. Si je prends mon repas à la maison, je ne rentre à l'école qu'à partir de 13h10. En cas de retour avant cette heure, une surveillance sera due.
- 5.7. J'arrive à l'école pour 08h35 et 13h25. Par mesure de sécurité, la porte d'entrée maternelle sera fermée de 08h45 à 12h15 et de 13h30 à 15h25
- 5.8. **Durant le temps de midi**, je demande une carte d'accès provisoire au surveillant de la cour de 3-4-5-6 lorsque je désire me rendre aux toilettes. J'évite d'y passer trop de temps.
- 6.1. À 12h15 et 15h25, j'attends **obligatoirement** mes parents (P1 & P2) dans la plaine et/ou sous le préau. Un mot écrit est nécessaire si j'attends ma famille près d'une sortie.
- 6.3. À partir de 15h40, j'attends **obligatoirement** mes parents à la garderie.
- 6.6. À 12h15 et 15h25, je demande à mes parents (P3 à P6) de m'attendre dans la cour derrière les barrières placées à cet effet
- 7.6. Tous mes équipements seront marqués à mon nom (sac de sport - tenue de gym - écharpe - bonnet - gants - manteau - boîte à tartines - cartable...)
- 9.1. Lorsque je suis sanctionné(e) d'une retenue à l'école, celle-ci se fait à la date fixée par le titulaire et non pas à ma meilleure convenance. Je me rends dans le local surveillé par le directeur et j'effectue mon travail sérieusement de 15h30 à 16h30.

« L'école ne peut réussir toute sa tâche sans les parents, comme ils ne peuvent la réussir sans elle. »

Organisation de l'Accueil extra-scolaire.

Comme l'année dernière, l'accueil du matin se fera du côté des réfectoires. Les enfants étant accueillis par l'équipe des éducatrices dès 07h00.

Pour rappel, vous pouvez utiliser la ligne téléphonique fixe de l'Accueil pour, par exemple, communiquer un retard, une absence ou une inscription. Voici leur numéro (glissez-le maintenant dans votre GSM) : **061/500 693**.

En cas d'urgence, madame Angélique Brevière, coordinatrice, vous répondra durant les heures scolaires au 0472/743 612.

À 16h00, les enfants qui le souhaitent peuvent effectuer leurs devoirs **librement** dans un local au calme. Attention, ce temps de travail n'est pas une étude surveillée.

Pour information, le coût demandé est désormais de :

- 0,50 € la demi-heure entamée le matin entre **06h45 et 08h15**.
- 1 € l'heure entamée dès 15h40 pour le premier enfant et 0,80 € pour les suivants et ce par heure entière jusque 18h40.

La prise des présences payantes est activée une fois le 1/4 d'heure légal gratuit terminé, c'est-à-

dire à partir de **15h40**.

Trois plages de paiement fractionnées sont donc mises en place : de 15h40 à 16h40, puis de 16h40 à 17h40 et enfin de 17h40 à 18h40 : fin de l'Accueil.

L'accompagnement au bus est également facturé comme surveillance.

Les factures de la *Maison des Enfants* restent, comme l'année dernière, distinctes de celles de l'école et arrivent sur feuillet jaune au début du mois suivant dans les cartables.

Bulletins :

Cette année, trois bulletins seront remis. Un toutes les 12 semaines scolaires.

- **Premier bulletin le vendredi 19 novembre 2021**
- **Deuxième bulletin le vendredi 18 mars 2022**
- **Troisième bulletin, le jeudi 30 juin 2022**

Réunions de rentrée.

Les réunions de rentrée - réservées cette année uniquement aux P1-P3-P5 - auront lieu aux dates suivantes :

- **P1-P2 : le mercredi 15 septembre à 19h30**
- **P3-P4 : le mardi 07 septembre à 19h30**
- **P5-P6 : le mercredi 22 septembre à 19h30**

Calendrier des congés scolaires :

VACANCES ET CONGES Année scolaire 2021-2022.

Rentrée scolaire : le mercredi 1^{er} septembre 2021 à 8h35.

Fête de la FWB : le lundi 27 septembre 2021.

Congé de Toussaint : du lundi 1^{er} novembre 2021 au vendredi 05 novembre 2021.

Armistice : jeudi 11 novembre 2021

Vacances de Noël : du lundi 27 décembre 2021 au vendredi 7 janvier 2022.

Congé de Carnaval : du lundi 28 février 2022 au vendredi 4 mars 2022

Vacances de Pâques : du lundi 4 avril 2022 au vendredi 15 avril 2022.

Lundi de Pâques : lundi 18 avril 2022

Fête du 1er mai : le dimanche 01 mai 2022.

Fête de l'Ascension : le jeudi 26 mai 2022.

Congé de Pentecôte : le lundi 6 juin 2022.

Les vacances d'été débutent le vendredi 1^{er} juillet 2022.

Calendrier de l'AP

- Je vous invite à réserver un bon accueil au calendrier de l'école vendu par l'Association de parents. Il reprend les grandes dates organisationnelles de cette année scolaire.

Merci de votre bonne compréhension et votre collaboration.

Je souhaite à toutes et tous une année scolaire fructueuse et épanouissante.

Au nom de l'équipe éducative :
JPh Remacle